



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

MODIFICATION DES TARIFS GALA DE BOXE 2025

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU la décision 134-2025 du 21 mai 2025 portant sur l'instauration des tarifs gala de boxe 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier des tarifs en vue du gala de boxe de juin 2025,

Le Maire décide d'appliquer les tarifs selon la grille présentée ci-dessous à compter du 6 juin 2025.

Billetterie Gala de boxe	Tarif jusqu'au 06-06-2025	Tarifs à partir du 6 juin 2025
1 – Tarif catégorie 1	70 €	70 €
2 - Tarif catégorie 2	50 €	50 €
3 - Tarif catégorie 3	40 €	40 €
4 - Tarif catégorie 4	35 €	15 €
5 – Placement libre	25 €	10 €

Prestations Gala de boxe	Tarif
1 – Prêt de table	1000 €

Fait à Pont-Audemer, le 17 juin 2025

Le Maire

Alexis DARMOIS

